

Département
DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
DE LILLE

LE MAIRE D'OSTRICOURT

Ville
D'OSTRICOURT
20 Place de la République
59162 OSTRICOURT

Arrêté du Maire 2026/126

**Portant restriction de circulation et
stationnement sur la Place Albert Thomas du
26 au 30 août 2026.**

Tél : 03.27.94.40.60
Fax : 03.27.94.58.60

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par les organisateurs d'organiser les Estivales d'Ostricourt du
26 au 28 août 2026.
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer la sécurité de cette
manifestation,
Vu l'intérêt général,

ARRETONS

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la Place
Albert Thomas (délimitée par du barriérage) du 26 août à 6h au 30 août 2026 à 2h.

ARTICLE 2 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la
manifestation seront considérés comme gênants (art. R417-10 du code de la route)

ARTICLE 3 : La signalisation des panneaux B6a1 et B0 seront apposé sur le barriérage
de sécurité aux entrées/sorties du parking.

ARTICLE 4 : Les organisateurs, Le Directeur Général des Services de la Mairie
d'Ostricourt, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie et l'A. S.V.P. sont chargés,
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à OSTRICOURT, le 24/07/2026

Le Maire,
Bruno RUSK

